

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Le 7 février 2012

# **Appel à la vigilance pour protéger le statut sanitaire de la Bretagne porcine**

Pour le Conseil d'administration du CRP, les menaces qui pèsent sur le statut sanitaire de la Bretagne sont à un niveau élevé compte tenu du manque de porcelets sur le marché breton. Les risques sanitaires liés à l'importation de porcelets doivent être pris en considération par tous les acteurs de la filière porcine : éleveurs, vétérinaires, négociants, transporteurs. Si les textes réglementaires protègent le cheptel porcine concernant les maladies réglementées, il n'en est rien pour les pathologies non réglementées.

A titre d'exemple, aucune souche américaine de SDRP n'a été trouvée sur le territoire breton. Cette souche, présente en Europe, si elle était introduite en Bretagne, aurait des effets dévastateurs, pouvant entraîner des pertes totales de plus de 25% en maternité.

La profession porcine ne manquera pas d'établir les responsabilités en cas d'intrusion d'un virus ou d'une bactérie qui mettrait à mal le statut sanitaire breton et compromettrait la situation des 3 000 éleveurs naisseurs-engraisseurs qui portent le capital de la production porcine en Bretagne.